

REGLEMENT
DE
CONSULTATION (RC)

Versión	Estatuto	
Version	Statut	
V-01	EXE	

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES PFS220037

PROCÉDURE AVEC NÉGOCIATION

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR LES BESOINS DE LINEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A.

Info particular	Idioma	Páginas
Info particulière	Langue	Pages
	F-E	15

Fecha Entrada en Vigor Date d'Entrée en Vigueur	06/09/2022
--	------------



DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES:

Le 29/09/2022 à 12h00

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES Dix (10) jours après réception de la lettre d'invitation à concourir

ENTITÉ ADJUDICATRICE:

Línea Figueras Perpignan S.A.
Base de Mantenimiento
Carretera de Llers a Hostalets, GIP-5107,
17730 Llers, Girona, Espagne

INTERLOCUTEUR PRINCIPAL:

Petros PAPAGHIANNAKIS, Directeur Général ppapaghiannakis@lfpperthus.com Tél.: +34 972 678 800

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 2 / 15



ÍNDICE / INDEX

1	IDENTIFICATION DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE	4
2	OBJET DE LA CONSULTATION	5
3	CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ	6
3.1	Type de marché	6
3.2	Mode de passation du marché	6
3.3	Durée du marché	6
4	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
4.1	Conditions de participation des concurrents	7
4.2	Cautions et garanties	7
5	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
6	CONDITIONS DE PRÉSENTATION, D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATUI 9	RES
6.1	Conditions de présentation	9
6.2	Documents à produire	9
6.3	Délais	9
7	JUGEMENT DES CANDIDATURES	. 10
8	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	. 13
9	VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS	. 14
10	FIN DU DOCUMENT	. 15



IDENTIFICATION DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE

L'entité adjudicatrice est identifiée en première page du présent document. LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN SA est le gestionnaire d'Infrastructure qui réalise l'exploitation et la maintenance de la ligne ferroviaire à grande vitesse entre la France (Perpignan) et l'Espagne (Figueras). Sa représentation légale est assurée par Monsieur PETROS PAPAGHIANNAKIS, Directeur Général.

La société ETE, identifiée ci-après, apporte un appui à la LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A. pour la passation du marché, l'analyse des offres et la conclusion de ce marché.

CONSEIL DE LINEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A.
SOCIÉTÉ D'EXPERTS EN TARIFICATION DE L'ENERGIE (ETE)
ZA du BRESSON
B.P. 29
38660 LE TOUVET

Courriel: <u>ete.energie@wanadoo.fr</u> Tél.: 04.76.92.32.00

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 4/15



OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation vise à conclure un marché, avec un fournisseur unique, ayant pour objet la fourniture d'électricité et la gestion de son acheminement pour la totalité des besoins de LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A. en France. (voir présentation en annexe).

Code CPV: 0931000-5 Électricité

Nombre de points de connexion (voir DQE 2022 -Détail Quantitatif Estimatif- en annexe):

- o Le Soler: 1 point de connexion avec un contrat CART HTB2 (225 kV) avec RTE, site n° 21617, PS = 6 500 kW, Tarif CU (Courte Utilisation)
- o Tunnels: 1 point de connexion C2 regroupant deux points de livraison en contrat unique HTA 1 (20 kV) site n°50 035 130 945 108, P1/3 = 800 kW, P4/5 = 1 300 kW, tarif CU, avec ENEDIS
- o 12 sites points de connexion en C 4 10 en tarif de base, 2 en tarif HP/HC, listés dans le DQE

Quantité à fournir en GWh (voir CCATP) :

	LE SOLER	TUNNEL	TARIFES REGLEMENTES	TOTAL
2023	4,314	1,55	0,05	5,914
2024	5,596	1,55	0,05	7,196
2025	9,887	1,55	0,05	11,487
2026	13,549	1,55	0,05	15,149
2027	13,549	1,55	0,05	15,149

Note 1 : Compte tenu de la situation actuelle du marché de l'électricité et des multiples incertitudes sur son évolution à venir, l'offre pourra également porter sur une période plus courte (1,2,3,4 ans)

Note 2 : Pour le Soler, certains trains réinjectent du courant

Valeur estimée du besoin

La prestation du fournisseur concerne la fourniture d'électricité et l'acheminement pour les tunnels et les sites en C. Les coûts d'acheminement, les taxes et les contributions étant refacturés à l'identique quel que soit le fournisseur retenu, ils n'entrent pas dans le calcul de la valeur estimée du marché.

,Le coût annuel de fourniture, sur la base des dernières cotations de marché, sera supérieur à 222 k€ H.T./an soit un montant supérieur au seuil des procédures formalisées applicables aux opérateurs de réseau (443 k€).

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 5 / 15



CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

1.1 Type de marché

Le présent marché est un marché de fournitures courantes et de services avec des dérogations qui seront précisées dans le CCATP.

1.2 Allotissement

Afin que les prix soient les plus compétitifs possibles, l'entité adjudicatrice souhaite bénéficier au maximum de l'effet volume et du foisonnement des consommations. En conséquence, le marché contient un lot unique en vue de la fourniture d'électricité pour la totalité des besoins de LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN SA en France, ainsi que la gestion de son acheminement pour les Tunnels et les tarifs réglementés, par un fournisseur unique.

1.3 Mode de passation du marché

Le présent marché est passé suivant la procédure avec négociation préalable (article L2124-3 R.2124-4, et R.2161-21 à R.2161-23 du CCP). LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A. se réserve cependant le droit d'attribuer le marché sans négociation (article R2161-23 du CCP).

1.4 Durée du marché

Le marché débute le 1er janvier 2023, à 0:00 h pour une durée maximale de cinq ans (soixante -60- mois).

1.5 Offres variantes à l'initiative du soumissionnaire

La réponse à l'offre de base visant la remise d'une proposition unique pour l'ensemble des besoins à couvrir n'est pas obligatoire.

Le soumissionnaire a la possibilité de proposer :

- une offre variante en lieu et place de l'offre de base en présentant une proposition séparée pour les 12 sites en Tarif réglementé et pour les autres besoins à couvrir.
- une offre variante sur la durée du marché (1,2,3,4 ans)
- -une offre variante sur le prix (Arenh intégré, 100% marché avec revente Arenh, Arenh+spot,....)

Les offres de base et les variantes sont jugées en une seule fois sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités définis dans le présent règlement de la consultation.

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 6/15



CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.6 Conditions de participation des concurrents

La candidature ne peut être présentée que par une seule entreprise.

1.7 Cautions et garanties

Aucune caution ni garantie ne sont demandées.

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 7/15



CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend le présent règlement de consultation (RC) et le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP).

Il sera en ligne sur le portail acheteur : http://www.e-marchespublics.fr/ (Dematis) et le JOUE (secteurs spéciaux)

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 8/15



CONDITIONS DE PRESENTATION, D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES

1.8 Conditions de présentation

Les candidatures des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO (€). Tout document non traduit en langue française et certifié conforme sera refusé. Pour les candidats établis dans un État autre que la France, les certificats équivalents et d'autres preuves équivalentes émanant d'organismes établis dans d'autres Etats membres sont acceptés.

1.9 Documents à produire

Le fournisseur les communiquera sur le portail acheteur :

- Une lettre de candidature (formulaire DC1)
- La déclaration du candidat individuel (formulaire DC2) avec le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois (3) derniers exercices disponibles renseigné.
- Ses références RTE et C1, particulièrement dans le domaine ferroviaire
- Un extrait K-bis datant de moins de trois (3) mois.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 à 50 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Le candidat retenu devra fournir sous 10 jours les pièces justificatives nécessaires.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- L'autorisation de fourniture d'électricité conformément au décret 2004-250 du 19/03/2004.
- Une attestation prouvant que le candidat est titulaire d'un contrat GRD-F avec ENEDIS (de R2161-21 du CCP).

1.10 Délais

Dans le cadre de ce marché formalisé, les délais de remise des candidatures sont fixés pour LÍNEA FIGUERAS PERPIGNAN S.A. à 15 jours à partir de la date d'envoi de l'avis de marché, soit une date limite pour la prise en compte de la candidature : 29/09/2022 à 12:00h

Pour les offres, le délai de présentation sera de 10 jours à compter de la date d'envoi de la lettre d'intention à soumissionner via Dematis, les soumissionnaires non retenus recevant une lettre de rejet par la même voie.

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 9/15



JUGEMENT DES CANDIDATURES

(voir le CCATP pour plus de précisions) Il sera fondé sur :

- La capacité technique, économique et financière
- Le niveau d'assurance,

Cinq candidats au plus seront retenus pour engager la négociation.

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 10 / 15



JUGEMENT DES OFFRES:

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 11/15



En application des dispositions du code de la commande publique, le marché est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse après négociation éventuelle et au vu des critères cités et pondérés comme suit :

- Critère Financier: 80%

L'analyse de ce critère est fondée sur le bordereau de prix

- Critère Technique : 20%

L'analyse de ce critère est fondée sur l'analyse :

- De la note méthodologique et organisationnelle
- Des conditions particulières et générales du projet de contrat

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 12 / 15



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par le portail acheteur. La réponse sera communiquée à tous les candidats.

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 13 / 15



VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Instances chargées des recours et auprès desquelles des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Procédures:

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34 063 MONTPELLIER CEDEX 2. Tél : 04.67.54.81.56 Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr Site web : http://montpellier.tribunal-administratif.fr/

Procédures de médiation :

Différends liés à la passation du marché : Tribunal administratif de Montpellier (conciliation article L 211-4 CJA). Différends liés à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Marseille, Préfecture de la région Provence Côte d'Azur, Secrétariat Général pour les affaires régionales (SGAR), CCRA de Marseille, place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 / Tél. : 04.84.35.45.54 / Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr.

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 14/15



FIN DU DOCUMENT

FIN DU DOCUMENT

PFS-200039 CCATP V-01 EXE 15 / 15